REPUBLIQUE FRANÇAISE **2017-CP-6141.1**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198148-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE PROGRAMME 2017 DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC HORS AGGLOMÉRATION ET DE DÉPOSE DES INSTALLATIONS MISES HORS SERVICE EN 2014

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-MICHEL FOURGOUS ,

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 40 ;

Vu la délibération du Conseil général du 26 novembre 2010, approuvant la Charte Yvelinoise pour une route Eco responsable ;

Vu les délibérations du Conseil général des 28 mai 2010 et 10 juin 2011, relative à la modification de la politique départementale d'éclairage public en bordure des routes départementales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de procéder à la dépose des installations d'éclairage public ayant fait l'objet de l'expérimentation de l'extinction en 2014 conformément à la liste figurant en annexe 1 à la présente délibération pour un montant estimé à 165 000 euros ainsi que des installations éteintes depuis plusieurs années situées sur la RD 307 pour un montant de 30 000 euros dans le cadre du marché à bons de commande existant.

Approuve le programme 2017 de modernisation des installations d'éclairage public des routes départementales hors agglomération, à réaliser dans le cadre du marché à performance énergétique, pour un montant de 400 000 €, conformément à l'annexe 2 à la présente délibération.

Décide que les opérations de modernisation et de dépose des installations d'éclairage public situées hors agglomération, votées dans le cadre de ce programme (annexes 1 et 2 à la présente délibération) relèvent des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines, Hauts de Seine.

Autorise la réalisation des opérations de ce programme, dans la limite des autorisations de programme individualisées et des crédits de paiement annuels.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions relatives à ce programme.

Dit que les dépenses de travaux afférentes au programme de modernisation des équipements seront imputées sur le chapitre 23 article 23152 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

PROGRAMME 2017 DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC HORS AGGLOMÉRATION ET DE DÉPOSE DES INSTALLATIONS MISES HORS SERVICE EN 2014

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.